

**LA CONSEILLERE D'ETAT
PRESIDENTE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

VU le code de justice administrative, en son article R.226-5 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont désignés pour assurer le greffe des audiences et l'exécution des actes de procédure les agents du greffe suivants :

Madame Aline BAILLY, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Monsieur Olivier BAILLY, adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Madame Nadine BASSO, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Sylvie BLAISE, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Véronique CHEVRIER, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Noémie DANOUX, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Eve DELORS, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Valérie FIRMERY, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Monsieur Jean-Yves GAILLARD, adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Madame Stéphanie GERARD, adjointe administrative
Madame Angélique HEIM, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Christel LORRAIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle
Madame Manon THOMAS, adjointe administrative
Madame Aline SIFFERT, attachée d'administration de l'Etat
Madame Nathalie SIKORSKI, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Marie-Annick VAULOT, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Laëtitia KARA, adjointe administrative
Madame Marie WENTZLER, adjointe administrative principale 2^{ème} classe

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site internet de la cour.

Fait à Nancy, le 2 septembre 2024

Pascale ROUSSELLE

